

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2016**

SALLE POLYVALENTE – Maîtrise d’œuvre – avant projet sommaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de faire effectuer un avant projet sommaire de travaux de la salle polyvalente et salle des sports en complément de l’étude thermique réalisée par le cabinet Ekube. Plusieurs cabinets ont déposé une offre. Monsieur le Maire propose de retenir celle économiquement la plus avantageuse, à savoir le cabinet TRICOT pour un montant de 2 240 € HT.

Après avoir entendu l’exposé, le Conseil Municipal, à l’unanimité retient la proposition du cabinet TRICOT. Cette étude permettra de définir un programme de travaux par tranches.

ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d’épuration de capacité de 1200 équivalents – habitants, fonctionnant par la technique de lagunage.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10^{ème} programme de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2017/2020, une convention d’une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l’exploitant, le Département met à disposition contre une rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0.41€/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d’assainissement communal. L’objet de la mission est de tirer le meilleur parti des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l’exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Après avoir entendu l’exposé, le Conseil Municipal, à l’unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget assainissement.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

• **Ecoles publiques**

Conformément à la loi qui stipule : « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d’une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait en accord entre la commune d’accueil et la commune de résidence », le Conseil Municipal à l’unanimité, donne son accord pour participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Lécousse et Antrain, pour l’année 2016/2017 aux conditions ci-dessous :

COMMUNE	maternelle	Nbre	coût	primaire	Nbre	coût	total
LECOUSSE	904.30 €	1	904.30 €	480.16 €	13	6 242.08 €	7 146.38 €
ANTRAIN	0 €			326.89 €	2	653.78 €	653.78 €

• **Ecoles privées**

Conformément à la loi du 13 août 2004 qui pose le principe de financement par les communes des écoles privées sous contrat et précise que la contribution obligatoire de la commune de résidence concerne les classes primaires et ne peut dépasser, en l’absence d’école publique, le montant du

coût moyen par élève des classes élémentaires publiques du département, soit 374 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat pour l'année 2016/2017 pour les enfants dont les parents sont domiciliés à Saint Germain en Coglès et scolarisés en classe primaire.

De cette manière l'école privée Notre Dame de Lécousse percevra la somme de 4 114 € (374 € x 11 élèves du primaire).

ACCORD TRACE BOUCLE VELO – « LES BALCONS DU COGLAIS »

Le Pays Touristique de Fougères a lancé en 2013 une réflexion sur la mise en place de boucles vélo locales, à vocation familiale et touristique, s'appuyant sur les itinéraires du Plan vélo Départemental.

L'objectif de ce projet est d'inciter les touristes à vélo empruntant le réseau départemental à s'en écarter pendant une demi-journée ou une journée, voire plus, pour découvrir les territoires traversés. Les boucles-vélo locales répondent ainsi à une demande touristique croissante pour des déplacements doux, mais aussi à la demande de loisirs de plein air de la population locale.

Ces boucles vélo locales doivent garantir la sécurité des usagers en empruntant des voies carrossables à faible trafic, être jalonnées d'éléments patrimoniaux (naturels, historiques, bâti...) voire d'équipements utiles aux cyclotouristes (sanitaires, aires de pique-nique...). L'aménagement de ces boucles prend la forme d'une signalétique légère, apposée au maximum sur les poteaux existants.

Sur le territoire de Coglais Marches de Bretagne, l'aménagement de la boucle vélo n°8 « Les Balcons du Coglais » de 29 km est envisagé sur les communes Saint-Germain-en-Coglès, Saint-Etienne-en-Coglès, Montours et Le Châtellier et Parigné. Le départ est prévu à Saint-Germain-en-Coglès. Elle sera également dotée d'une variante entre Le Châtellier et Saint-Germain-en-Coglès (19 km).

Ces engagements réciproques doivent faire l'objet de conventions, dont la signature est nécessaire pour que le Département lance l'acquisition de la signalétique.

L'édition d'un dépliant au format A4, trois volets est prévu pour faire la promotion de la boucle vélo.

Lors de sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communautaire a accepté que Coglais Marches de Bretagne soit désignée maître d'ouvrage de ce projet. La Communauté de communes sera donc signataire des conventions avec le Département et s'engage à assurer l'entretien et la maintenance de la signalétique posée par le Département pour matérialiser la boucle vélo.

Le conseil municipal est invité à valider le tracé de la boucle-vélo locale n°8 « Les Balcons du Coglais », qui empruntera notamment des voies relevant du domaine public ou privé de la commune de Saint-Germain-en-Coglès.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité valide le tracé et le plan de jalonnement de la boucle-vélo locale n°8, nommée «Les Balcons du Coglais ». Cette boucle correspond aux critères de labellisation des « Vélo promenades® ».

SYNDICAT LOISANCE MINETTE – RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Pascal PITOIS, conseiller délégué au Syndicat donne lecture du rapport de l'exercice 2015

Après entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce rapport qui est à disposition pour consultation.